

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
2023**



Le Fonds pour une Presse Libre (FPL) est un organisme à but non lucratif ayant pour objet « de défendre la liberté de l'information, le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme ; contribuer à la protection du droit de savoir et de la liberté de dire à l'heure de la révolution numérique ; promouvoir un journalisme d'intérêt public, portant des valeurs humanistes, au service du bien commun et de l'égalité des droits, du rejet des discriminations et du refus des injustices » (Journal Officiel de la République française, 14 septembre 2019).

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
PRÉAMBULE.....	4
I. FONCTIONNEMENT DU FONDS.....	5
A. PRÉSENTATION.....	5
B. ORGANISATION.....	6
C. CHARTE ÉTHIQUE.....	8
II. RAPPORTS DU FPL AVEC LES TIERS.....	9
A. LES ACTIONS DE PROSPECTION DE DONATEUR.RICES MENÉES PAR LE FPL.....	9
B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LA MISSION DU FPL.....	9
III. LES PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LE FPL EN 2023.....	12
A. AFRIQUE XXI : LA CREATION ET L'ANIMATION D'UNE COMMUNAUTE D'AFRIQUE XXI.....	12
B. AU POSTE : UN PROJET AMBITIEUX POUR S'AFFRANCHIR DES GAFAM.....	13
C. CLIMAX : CRÉER UNE CELLULE DE REPORTAGES.....	13
D. CQFD : LA PROSPECTION DE NOUVEAUX PUBLICS.....	13
E. GUYAWEB : DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET MARKETING POUR FIDELISER LES LECTEURS.....	13
F. LE POSTILLON : AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION DANS LES TERRITOIRES.....	14
G. LE POULPE : SOUTENIR DE NOUVELLES ENQUETES.....	14
H. MARSACTU : UN NOUVEAU SITE INTERNET.....	14
I. LE PROJET COMMUN DES RUE89 LOCAUX : LA REFONTE COMPLETE DES OUTILS EDITORIAUX ET MARKETING.....	15
.....	15
J. TERRESTRES : TROIS ENQUÊTES SUR LES LUTTES ET LES ENJEUX THEORIQUES DE L'ÉCOLOGIE.....	15
K. LE CRESTOIS : LE FPL PARTICIPE A LA RELANCE DU JOURNAL.....	16
IV. L'IMPACT DU SOUTIEN DU FPL SUR LES MÉDIAS LAURÉATS EN 2022.....	16
A. LE COURRIER DES BALKANS : AUGMENTER SON INDÉPENDANCE FINANCIÈRE.....	17
B. INF'OGM : RÉALISER UNE ENQUÊTE SUR LES OGM DANS L'ALIMENTATION.....	17
C. L'EMPAILLÉ : DYNAMISER ET CRÉER SON RÉSEAU D'AUTO-DIFFUSION.....	18
D. LA DÉFERLANTE : PLACER LES LECTRICES AU CŒUR DE LA REVUE.....	18
E. MEDIACITÉS : DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'INFORMATION AVEC « BIBLIOCITÉS ».....	19
F. REFLETS.INFO : DÉVELOPPER UN PÔLE OSINT/DATA POUR SES ENQUÊTES.....	20
G. SPLANN ! : SOUTENIR SES ENQUÊTES - SAISON 2.....	20
H. STREETPRESS : ASSURER SON INDÉPENDANCE ÉDITORIALE.....	21

I. TRANSRURAL INITIATIVES : « LE RURAL, LIEU DE RELÉGATION OU DE REFUGE »	21
V. LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU FPL	22
A. AFRIQUE XXI	22
B. AU POSTE	22
C. CLIMAX :	22
D. CQFD	23
E. GUYAWEB	23
F. LE CRESTOIS	23
G. LE POSTILLON	23
H. LE POULPE	23
I. MARSACTU	24
J. LES RUE89 LOCAUX	24
K. TERRESTRES	24
VI. LE FPL EN CHIFFRES	24
VII. LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES	26

PRÉAMBULE

L'année 2023 aura été marquée par l'augmentation et la récurrence des contournements de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, par la violation de la protection du secret des sources des journalistes, par la [crise au Journal du dimanche](#) avec l'arrivée de Geoffroy Lejeune et la vague de départs sans précédent de journalistes de la rédaction. Mais aussi, par le rachat de *La Provence* par le milliardaire Rodolphe Saadé et le départ d'un tiers de la rédaction, les [sales habitudes de l'Etat français contre le journalisme indépendant](#) avec notamment les 39 heures de garde à vue d'Ariane Lavrilleux. Nous pourrions continuer à citer des exemples illustrant la multiplication des atteintes à l'indépendance de l'information...

Pour autant, gardons à l'esprit **les initiatives et les victoires qui auront également marqué 2023**. [Dix médias lauréats](#) ont obtenu le soutien du Fonds pour une presse libre (FPL) à la suite du succès de notre [campagne de financement citoyen](#) qui a permis de lancer un appel à projet doté de 200.000 euros grâce au soutien de plus de 2.000 donateur.ices.

Enfin, plus de cent médias et organisations de la profession se sont mobilisés en octobre et novembre 2023 pour la tenue des [États généraux de la presse indépendante](#) (EGPI) à Paris, initiés par le FPL et dont sont issues les [59 propositions pour libérer l'info](#). Ces propositions ont été présentées et débattues lors d'une grande réunion publique à Paris, le 30 novembre, puis dans une demi-douzaine de grandes villes en régions.

Convaincue de l'importance de sa mission d'intérêt public, toute l'équipe du Fonds a poursuivi ses efforts pour amplifier ses actions grâce au soutien de citoyen.nes engagé.es. Cela passe par l'attribution de nos aides aux médias indépendants toujours plus nombreux à candidater et par **notre capacité à rassembler et fédérer les acteurs de la profession** pour défendre ensemble le droit de savoir pour toutes et tous sans distinction aucune. Le Fonds a continué à porter et diffuser ses propositions de réforme auprès des pouvoirs publics **tant l'enjeu de la production et du traitement de l'information est essentiel**.

Le Fonds poursuit ainsi son développement. La légitimité de ses actions dans le paysage médiatique actuel est désormais acquise. Les actions de sensibilisation pour la défense du pluralisme de la presse et l'indépendance de l'information se sont multipliées auprès du grand public. Cet ensemble d'actions positionne le Fonds comme un véritable **outil financier et professionnel** de l'écosystème de la presse indépendante.

Le succès de ses campagnes de financement citoyen n'est plus à démontrer. En 2023, le Fonds a dépassé son objectif de collecte à l'automne. Le montant global des dons reçus s'élève à 260.861 €, soit plus de 80.000€ de dons supplémentaires par rapport à 2022. Le Fonds ne peut compter que sur le soutien de citoyen.nes engagé.es, il ne perçoit aucun fonds public et ne reçoit aucun soutien de fondations étrangères.

Le Fonds dispose d'une dotation d'un montant 1.452.587 € de fonds propres, dont 1.045.880 €, qui constitue une dotation qui ne peut pas être utilisée (non consommable). Le montant

des dons perçus en 2023 s'élève à 260.861 €. Au 31 décembre 2023, le FPL dégage un résultat de 100.753 €.

I. FONCTIONNEMENT DU FONDS

A. PRÉSENTATION

Le FPL est un fonds de dotation, structure à but non lucratif, créé en septembre 2019 par les cofondateurs et l'équipe salariée de Mediapart. Il est régi par l'[article 40](#) de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Ses [statuts](#) ont été déposés à la Préfecture de Paris en date du 9 septembre 2019. Le FPL est domicilié au 31-35 rue de la Fédération à Paris 15.

Cette initiative répond à deux objectifs : la défense et le soutien au pluralisme de la presse, à la liberté et à l'indépendance de l'information, et la volonté de mettre à l'abri le capital du journal en ligne.

La sanctuarisation du capital de Mediapart a été réalisée fin 2019. Celui-ci est désormais inaccessible et non spéculable, garantissant ainsi une totale indépendance du journal Mediapart. Le FPL contrôle la totalité de ce capital via la Société pour la Protection de l'Indépendance de Mediapart (SPIM). Il est important de préciser que si deux représentants désignés par les salariés de Mediapart siègent au conseil d'administration du FPL, celui-ci en est totalement indépendant dans son fonctionnement et ses actions et ne peut en aucun cas aider directement ou indirectement le journal.

Le Fonds ne peut recevoir de fonds publics. Son fonctionnement est assuré par les dons qu'il reçoit (qui bénéficient de la déduction fiscale) et qui sont intégralement reversés aux médias indépendants via les appels à projets, ainsi que par des dividendes que Mediapart fait remonter annuellement pour couvrir les frais de fonctionnement du FPL.

La deuxième mission du Fonds est la défense et le soutien au pluralisme de l'information et à l'indépendance du journalisme. Il s'agit d'une innovation en France, c'est la première structure qui se voit reconnaître cette mission reconnue d'intérêt public. C'est en soutenant l'écosystème de la presse indépendante que le Fonds participe à la production et à la diffusion d'une information pluraliste et libre, et la rend accessible aux citoyennes et citoyens.

Pour ce faire, sa mission est d'accompagner financièrement, dans le cadre d'appels à projets, les médias qui vivent du soutien de leur lectorat, dans la recherche de leur propre modèle économique afin de pérenniser leur existence et de se développer dans cet écosystème. Le Fonds lance chaque année un appel à projets.

B. ORGANISATION

Le Conseil d'administration

Le Fonds est dirigé par un [conseil d'administration](#) (CA) composé de sept membres, dont le mandat est d'une durée d'un an renouvelable.

Le CA définit la stratégie générale du Fonds dans le respect des principes constitutifs, met en œuvre le programme d'action d'intérêt général du Fonds validé par le conseil stratégique. Au surplus, il définit le budget devant être alloué au financement de chacun des projets éligibles et assure la mise en œuvre des actions décidées en faveur de ces projets.

Les administrateur.rices du CA du Fonds sont :

- François BONNET, journaliste, président du FPL jusqu'au 31/12/2023
- Michel BROUÉ, mathématicien
- Dominique CARDON, sociologue
- Stéphanie CHEVRIER, éditrice
- Christine LAZERGES, professeure de droit
- Camille POLLONI, journaliste, salariée de Mediapart et trésorière du FPL
- Olivia PLECY, cheffe de produit web marketing, salariée de Mediapart

Les administrateur.rices suivant.e.s du CA du Fonds ont été renouvelé.es à l'unanimité des membres présents ou représentés au CA du 24 novembre 2022 :

- François BONNET
- Michel BROUÉ
- Dominique CARDON
- Stéphanie CHEVRIER
- Christine LAZERGES

Leur mandat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le 7 octobre 2022, Audrey Williamson a quitté ses fonctions d'administratrice du conseil d'administration du FPL. Le poste est resté vacant jusqu'à la nomination par Mediapart d'un.e nouveau.elle représentant.e des salarié.es du journal.

Le 24 novembre 2022, les Les administrateur.rices du CA ont pris note de la décision de l'ensemble des salarié.es de Mediapart d'une part, de nommer Olivia Plecy, cheffe de produit web marketing et salariée de Mediapart, administratrice du CA du FPL du 24/11/2022 au 31/12/20022 et, d'autre part, de désigner Camille Polloni, journaliste et salariée de Mediapart, trésorière du FPL, du 24/11/2022 au 31/12/20022 en remplacement d'Audrey Williamson.

Le même jour, les administrateur.rice.s du CA ont pris note de la décision de l'ensemble des salariés de Mediapart de renouveler Camille Polloni et Olivia Plecy, toutes deux salariées de Mediapart. Leur mandat a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

François BONNET a été élu Président du Fonds à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée d'un an, conformément à l'article 7.6 des [statuts](#) du Fonds.

Au titre des articles 7.5 et 8.7 des statuts, Camille Polloni a été désignée trésorière du FPL par les administrateur.rices.

Les administrateur.rices du CA du FPL se sont réuni.es mensuellement au cours de l'année 2023.

Le Conseil stratégique

Le Conseil d'administration est secondé, dans ses travaux, par le [conseil stratégique](#) chargé de définir le programme d'actions d'intérêt général du FPL, d'identifier et de sélectionner ces actions entrant dans l'objet du Fonds.

Ce conseil est composé d'au moins cinq membres, dont le président et le trésorier du Fonds. Ils sont désignés par le CA au regard de leurs compétences, de leur expertise et de leur attachement aux droits fondamentaux et notamment à la liberté et l'indépendance de la presse. Désireux de bénéficier d'une expertise variée et de qualité, le CA a nommé neuf membres au conseil stratégique pour une durée d'un an dont le mandat a pris effet le 1^{er} janvier 2023 :

- Karen BASTIEN, cofondatrice de l'agence [WeDoData](#)
- François BONNET, journaliste et président du FPL
- Lisa CASTELLY, journaliste et membre du comité de direction de [Marsactu](#)
- Edmond ESPANEL, directeur général de [Brief.me](#)
- Soline LEDESERT, UI-UX designer au [Consortium International des Journalistes d'Investigation](#) (ICIJ)
- Camille POLLONI, journaliste à [Mediapart](#) et trésorière du FPL
- Agnès ROUSSEAUX, directrice de [Politis](#)
- Nikos SMYRNAIOS, universitaire [spécialiste des médias](#)

Valérie JEANNE-PERRIER a quitté ses fonctions de membre du conseil stratégique le 31 décembre 2023.

Les membres du conseil stratégique se sont réunis à quatre reprises durant l'année 2023 : 14 mars, 7 avril, 9 mai et 17 octobre.

Le Comité consultatif

Les administrateur.rices du CA ont renouvelé le comité consultatif du Fonds, en vertu de l'[article 10](#) des statuts.

- Madame Séverine LEIDWANGER, universitaire
- Monsieur Frédéric MILLE, directeur des investissements au sein du groupe Advans

Ce conseil est chargé d'émettre des propositions de politique d'investissement au conseil d'administration. Il s'est réuni le 17 octobre 2022.

La Directrice exécutive

Charlotte CLAVREUL est la directrice exécutive du Fonds dont elle assure le fonctionnement et la gestion quotidienne. Unique salariée permanente du Fonds, elle assiste le président et

l'ensemble des organes, et exerce toutes les autres fonctions qui lui sont déléguées par le conseil d'administration et le président.

C. CHARTE ÉTHIQUE

Le FPL ne saurait accomplir efficacement sa mission d'intérêt général sans le soutien de donateurs engagés. La [Charte éthique](#) a pour but de rappeler les principes d'**indépendance**, de **rigueur** et de **transparence** qui guident l'action du FPL. Elle réaffirme le principe d'**impartialité** caractérisant les interventions du FPL, particulièrement dans l'évaluation des projets qui lui sont présentés.

Une gestion désintéressée à but non lucratif

Les membres du conseil d'administration et du conseil stratégique agissent à titre gracieux et de manière désintéressée. Toute forme de rémunération est interdite. Ils ne peuvent pas utiliser à leur profit ou au profit de tiers les informations obtenues dans le cadre de leurs fonctions ou des activités du FPL.

La prévention des conflits d'intérêts

Le Fonds attache une grande importance à la prévention des conflits d'intérêts ainsi qu'à l'apparence de conflit d'intérêts. Chaque membre du FPL rédige une déclaration d'intérêts qui est publiée sur le site internet du FPL, afin d'éviter tout doute sur son indépendance ou sur l'orientation de son action dans le cadre des activités du Fonds.

Rigueur et transparence

Le FPL s'engage à la plus grande rigueur dans la mise en œuvre d'une gestion financière transparente. De manière globale et régulière, le FPL communique sur son fonctionnement et ses bilans, qu'ils soient d'activités ou financiers, à travers la publication de son rapport annuel d'activité sur son site internet. Il rend également publique l'identité des personnes morales ou physiques ayant effectué des dons supérieurs à 5.000 euros.

Le FPL entend préserver en tous points sa réputation de probité. Il assure dans les médias, sur son site internet et auprès de ses différents partenaires une communication transparente conforme aux principes et règles de cette charte.

Dons, donations, legs

Les dons, donations ou legs versés pour contribuer à la réalisation des objectifs du FPL ne peuvent en aucun cas ni à aucun degré porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et de parole du Fonds.

Refus d'un don, d'une donation ou d'un legs

Le FPL refuse tout don émanant de structures ou de personnes dont les engagements vont à l'encontre de sa mission, ou dès lors qu'il existerait un doute sur sa légalité, sa provenance ou son origine, ainsi que tous les fonds ou donations provenant de comptes abrités dans des paradis fiscaux ou réglementaires non-coopératifs.

Adoption, modification de la charte

Le Conseil d'administration est la seule instance compétente pour l'adoption et la modification de la Charte éthique. Elle est rendue publique sur son site internet.

D. LA MODIFICATION DES STATUTS DU FPL

Le 11 janvier 2023, conformément à l'article 17 des statuts du FPL, les administrateur.rices du FPL ont approuvé article par article puis dans son ensemble le projet de statut du Fonds. Le 30 janvier 2023, le Conseil d'administration a constaté la modification définitive des statuts du Fonds pour une presse libre. Les nouveaux statuts du FPL peuvent être consultés [ici](#). (lien hypertexte à venir).

II. RAPPORTS DU FPL AVEC LES TIERS

A. LES ACTIONS DE PROSPECTION DE DONATEUR.RICES MENÉES PAR LE FPL

Le Fonds a mené, tout au long de l'année, des actions de prospection vis-à-vis du public mais également auprès de fondations françaises et internationales.

Comme chaque année depuis sa création, l'année 2023 a été marquée par [la grande campagne de financement citoyen](#), organisée par le Fonds du 26 septembre au 24 octobre 2023. Dès son démarrage, cette campagne a rencontré un fort dynamisme en termes de relais et de dons collectés. L'objectif des 100 000 € a été dépassé en quelques semaines. Voir la page dons du FPL [ici](#).

Au total, le FPL a collecté un montant de 168.602 € grâce au soutien de plus de 2.000 donateur.rices, ce qui représente une augmentation de 47.858 € de dons et plus de 500 donateur.rices.

Le Fonds s'est engagé à utiliser l'intégralité des dons pour soutenir des projets présentés par médias indépendants dans le cadre du [quatrième appel à projets](#), publié en décembre 2023 et doté d'une somme globale de 200.000 euros.

B. LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR LA MISSION DU FPL

Outre le fait de collecter des dons auprès de citoyen.nes engagée.s, le succès de la campagne de financement participatif à l'automne 2023 n'a fait que confirmer la légitimité des actions du FPL au bénéfice de la presse indépendance et sa place dans le paysage médiatique français.

La mission de plaidoyer et de sensibilisation du Fonds s'est illustrée au travers d'appels collectifs initiés par lui ou dont il a été signataire :

- [« Touche pas à mes sources ! »](#), 8 décembre 2023

Cet appel, initié par le Syndicat National des Journalistes (SNJ) a été signé par plus de 60 médias, collectifs, syndicats, sociétés de journalistes (SDJ), et organisations de défense des droits humains. Le FPL s'est mobilisé contre les visées liberticides de la France auprès des signataires pour rappeler que la liberté de la presse ne peut pas s'accommoder d'une exception de sécurité nationale autorisant l'espionnage des journalistes. Cet appel visait à répondre au lobbying actif de l'Etat français dans le cadre de l'imminente adoption du règlement européen sur la liberté de la presse et des médias (European Media Freedom Act, EMFA).

- [« Censure Total\(e\) : faire aux procédures-baillons, on ne se taira pas ! »](#), 23 juin 2023

Cet appel a été signé par plus de 110 médias, collectifs, syndicats, organisations de défense des droits humains et journalistes. En 2023, les attaques judiciaires contre la liberté d'expression des journalistes, des militant·e·s, et des associations se multiplient en France et font planer une menace grave sur le débat public et la démocratie. Ces procédures interviennent alors que l'Union européenne a entamé ses travaux sur une proposition de directive visant à lutter contre les procédures-bâillons. Les signataires soulignent l'importance de ce texte et demandent à la France d'apporter un soutien clair et ambitieux au texte.

- [« Non, un tribunal de commerce ne peut pas violer le secret des sources des journalistes »](#), 25 mai 2023

Initié par le FPL, cet appel a été signé par près de cinquante médias, collectifs, syndicats, organisations de défense des droits humains et journalistes. Le tribunal de commerce de Rouen a ordonné à des huissiers de fouiller les mails d'une entreprise accusée d'avoir transmis des informations au journal « Le Poulpe ». Dans un appel commun, médias et organisations de journalistes dénoncent cette atteinte manifeste au secret des sources, condition fondamentale d'un journalisme libre.

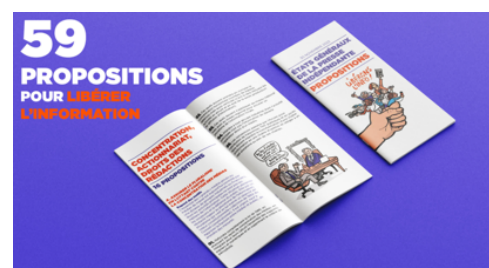
Le Fonds a également fait connaître ses actions lors d'évènements publics organisés par son équipe ou à l'invitation de partenaires ou médias indépendants.



Plus de 100 médias, organisations et collectifs de journalistes ont coorganisé les [« Etats généraux de la presse indépendante »](#) (EGPI). Initiée par le FPL, cette initiative a été une réponse à des Etats généraux présidentiels de l'information voulus par l'Elysée et lancés le 3 octobre 2023.

Les parties prenantes de ces EGPI se sont réunies en groupes de travail sur des thèmes jugés essentiels : concentration des médias, actionnariat, droits des rédactions ; renforcer le droit à l'information ; lutter contre la précarisation des journalistes ; réformer les aides publiques à la presse.

Une grande réunion publique organisée le 30 novembre 2023 à l'Espace Reuilly à Paris a rassemblé près de 1.000 personnes et a été l'occasion de présenter et de débattre des [59 propositions de réforme du système d'information](#).



Cette collaboration de plus de cent médias et organisations est un événement inédit, qui dit à la fois la gravité de la crise du système d'information et l'urgence de réformes profondes. A la suite de cette grande réunion publique, le FPL a adressé ce relevé de propositions aux parlementaires travaillant ou ayant travaillé sur les questions de droit à l'information des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au gouvernement et aux Etats généraux de l'information.

Après le succès des EGPI à Paris, des dizaines de médias locaux ont coorganisé avec le FPL des événements similaires à Bordeaux, Strasbourg et Vire en décembre 2023. Et le premier trimestre 2024, ce sont les villes de Marseille, Toulouse, Lyon, Nantes, Lille, Brest et Montpellier qui ont accueilli les EGPI au cours desquels les échanges ont permis de débattre des 59 propositions de réforme pour libérer l'information. Au total, pas moins de 1.500 personnes se sont réunies autour de cette mobilisation inédite. Et une délégation des EGPI, dont a fait partie l'équipe du FPL, a été auditionnée à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale et par les différents groupes des Etats généraux de l'information voulus Emmanuel Macron.

Depuis, les États généraux de la presse indépendante se poursuivent partout en France sous la forme de débats et de rencontres.

De manière plus générale, les membres du Fonds sont régulièrement intervenus pour présenter ses actions aussi bien lors d'événements publics qu'à l'occasion d'émissions de radio. Le Fonds a également organisé des événements pour faire connaître ses actions et sa mission d'intérêt public. Parmi les différents événements et interventions, on peut citer :



Participation du FPL à la deuxième édition du [Festival Imprimé](#), organisé à Cenon, 28 mars-1^{er} avril



Journalismfund Europe

Participation du FPL au conseil consultatif international du [Journalismfund Europe](#) à Bruxelles, 1^{er} juin 2023



Soirée des médias lauréats organisée par le Fonds à [La Fab.](#) à Paris, 13 juin 2023



Participation du PFL au jury du prix « Alerte à la Une », organisé par la Maison des Lanceurs d'Alerte, mars-novembre 2023.

L'ensemble des interventions du Fonds et des interviews des médias indépendants lauréats sont en ligne sur la [chaîne YouTube](#) du FPL.

III. LES PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR LE FPL EN 2023

En décembre 2022, le FPL a lancé son quatrième appel à projets d'une dotation globale de 200.000 €. A l'issue de l'instruction des cinquante-six candidatures et des auditions menées par les experts du conseil stratégique, le Fonds a sélectionné les projets de dix médias indépendants : Afrique XXI, Au Poste, Climax, CQFD, Guyaweb, Le Postillon, Le Poulpe, Marsactu, Rue89 Bordeaux-Rue89 Lyon et Rue89 Strasbourg, Terrestres.

La volonté du Fonds a été de financer un journalisme d'intérêt public, des projets offrant davantage de contenus éditoriaux ; de financer des projets techniques qui aident directement à renforcer la relation avec son lectorat ; de financer des projets permettant de professionnaliser de jeunes médias et de progresser dans la construction d'un modèle économique pérenne.

Quatre médias (Marsactu et Rue89 Bordeaux-Rue89 Lyon et Rue89 Strasbourg pour leur projet commun) ont bénéficié d'avances remboursables de 40 000 € et plus : pas d'échéances les deux premières années ; aucune garantie bancaire ou autre demandée ; des remboursements qui s'échelonnent dans la durée à partir de la troisième année. Ce système proposé par le FPL permet de débloquer des sommes plus importantes pour des médias indépendants qui -sauf exception- n'ont pas accès aux crédits bancaires et manquent de fonds propres. Il permet de financer des investissements techniques et marketing conséquents.

Les huit autres médias ont bénéficié de subventions, généralement de 15.000 euros, parfois moins pour des projets plus limités. Ces subventions contribuent à des productions d'enquêtes (Le Poulpe, Terrestres, Afrique XXI) ou au renforcement des relations avec les lecteurs et la prospection de nouveaux publics (*Le Postillon*, Climax, Guyaweb, Au Poste, CQFD).

A. AFRIQUE XXI : LA CREATION ET L'ANIMATION D'UNE COMMUNAUTE D'AFRIQUE XXI



afriquexxi

Afrique XXI entend contribuer à changer ce regard en privilégiant une couverture critique de l'évolution du continent, et en suscitant des débats visant à modifier les perceptions, notamment en France.

Le soutien du FPL s'élève à 15.000 € sous la forme d'une subvention qui a vocation à développer l'audience et les interactions afin de créer une communauté de lecteur.rices d'Afrique XXI.

B. AU POSTE : UN PROJET AMBITIEUX POUR S’AFFRANCHIR DES GAFAM



Au Poste est un média d’information en ligne qui a vocation de nourrir le débat public sur les libertés publiques. Le projet présenté a pour objectif le développement d’un outil de diffusion live via Peertube (hors GAFAM).

La subvention d’un montant de 15.000 € accordée par le Fonds va permettre de financer le développement et les coûts d’un outil de tchat sur Peertube en direct pour diffuser hors GAFAM.

C. CLIMAX : CRÉER UNE CELLULE DE REPORTAGES



Climax est un média indépendant qui raconte la révolution climatique avec humour et impertinence via la diffusion d’une newsletter et d’un fanzine trimestriel. La subvention de 14.000 € du FPL va permettre de lancer une cellule de reportage au sein de ce média.

Le projet mettra en miroir des situations opposées face au réchauffement climatique. Seront produits quatre grands reportages annuels (un par trimestre) publiés dans le fanzine trimestriel, et douze courtes enquêtes en desk sur les acteurs du greenwashing publiées dans une newsletter hebdomadaire sur quatre.

D. CQFD : LA PROSPECTION DE NOUVEAUX PUBLICS



CQFD est un mensuel de critique et d’expérimentations sociales distribué en kiosque sur le territoire national. Le FPL a accordé une subvention d’un montant de 12.000 € pour revoir globalement l’ensemble de la communication du média.

Le projet a pour objectif de consolider la stratégie de diffusion en ligne (réseaux sociaux, référencement, audiences, visibilité, dynamisme, maillage, optimisation des profils, variations des supports...) et hors ligne, de trouver de nouveaux points de vente (démarchage, affichage...) et de renforcer sa présence en kiosque.

E. GUYAWEB : DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET MARKETING POUR FIDELISER LES LECTEURS

Fondé en 2005, Guyaweb est un journal local d’information et d’investigation en ligne dédié à la Guyane. Accessible sur abonnement, Guyaweb est progressivement passé du modèle économique initial financé par la publicité à celui de l’abonnement depuis 2016.



Le FPL a choisi de soutenir le projet de ce média ultramarin à hauteur de 15.000 € pour contribuer à la refonte de la page abonnements du site internet. Les objectifs sont d'une part, susciter la souscription à l'une des formules d'abonnements pour les particuliers et pour les professionnels, d'autre part, proposer de nouvelles fonctionnalités et une nouvelle ergonomie fluide.

F. LE POSTILLON : AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION DANS LES TERRITOIRES



Après avoir existé entre 1885 et 1886, Le Postillon a ressurgi depuis mai 2009, avec pour unique ambition d'occuper le créneau porteur et néanmoins complètement délaissé de la presse locale critique.

Le média se concentre sur des sujets locaux concernant la ville de Grenoble et sa cuvette. Grâce à la subvention de 15.000 € du FPL, Le Postillon va pouvoir financer le développement de nouveaux points de diffusion à Grenoble et ses alentours et prospecter ainsi de nouveaux publics.

G. LE POULPE : SOUTENIR DE NOUVELLES ENQUETES

[Le Poulpe](#), journal d'investigation sur internet consacré à l'information en Normandie et ses grandes villes depuis 2018. Il a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 14.000 € pour son projet visant à produire plus d'enquêtes (commandées à des journalistes d'expérience ou proposées par eux) et créer une rubrique « Environnement ».



Accessible sur abonnement, ce média pure player est spécialisé dans l'enquête journalistique, le décryptage de l'actualité locale et régionale et propose des reportages, interviews et portraits au long cours.

H. MARSACTU : UN NOUVEAU SITE INTERNET



Marsactu est un journal local basé à Marseille qui met l'accent sur l'investigation et le travail en profondeur des dossiers sur une aire géographique couvrant les Bouches-du-Rhône. Son modèle économique est basé sur les abonnements qui représentent deux-tiers de ses recettes en 2022.

Le FPL a accordé une avance remboursable de 45.000 € pour contribuer au financement de la refonte globale du site internet du média, l'objectif étant d'enrichir l'expérience utilisateur et professionnaliser le pilotage technique.

I. LE PROJET COMMUN DES RUE89 LOCAUX : LA REFONTE COMPLETE DES OUTILS EDITORIAUX ET MARKETING



Les Rue89 locaux (Bordeaux, Lyon, Strasbourg) sont trois entreprises de presse indépendantes issues de partenariats noués en 2011 avec le défunt site Rue89.com. L'objectif de ce partenariat était de porter le journalisme d'écoute et engagé auprès des métropoles, il n'a pas changé malgré la disparition du site national.

Les trois entités se sont alors rapprochées pour mener des projets de développements en commun et leurs modèles économiques sont basés sur les abonnements et la publicité directe.

Le FPL a accordé une avance remboursable de 40.000 pour améliorer la structuration de bases de données, d'ajouts de nouvelles fonctions et services, de design numérique et pour mieux fidéliser les abonné.es. Cette avance remboursable permet de palier les délais de versement du Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP).

J. TERRESTRES : TROIS ENQUÊTES SUR LES LUTTES ET LES ENJEUX THEORIQUES DE L'ÉCOLOGIE

La revue en ligne Terrestres est gratuite et se caractérise par son ancrage dans les problèmes les plus contemporains, qu'elle propose d'éclairer avec différents registres d'articles (recensions de livre, textes d'intervention analysant l'actualité politique, entretiens approfondis, essais à thèse sur des sujets grand public).



La revue Terrestres a obtenu une subvention de 15.000 € pour développer trois grandes enquêtes touchant à la fois aux luttes et aux enjeux théoriques de l'écologie, la production de deux contenus audio pour chaque enquête.

Si le choix du FPL s'est orienté sur ces dix médias, c'est parce qu'ils répondent à ses objectifs : défendre le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme, ainsi que promouvoir un journalisme d'intérêt public en portant des valeurs humanistes, rejetant les discriminations et refusant les injustices.

Soucieux de leur apporter un soutien effectif dans des délais relativement courts, le Fonds a versé la totalité de son aide aux médias lauréats entre juillet et septembre 2023.

K. LE CRESTOIS : LE FPL PARTICIPE A LA RELANCE DU JOURNAL



Placé en redressement judiciaire, cet hebdomadaire d'informations locales dans le centre de la Drôme a été repris par plusieurs salariés et journalistes constitués en société coopérative.

Pour soutenir cette relance et aider à un indispensable virage numérique, le FPL a pris une participation minoritaire au capital de la nouvelle société. Ce soutien est intervenu en dehors du quatrième appel à projets du FPL.

C'est une histoire de plus d'un siècle qui ne s'arrêtera pas, et c'est tant mieux. Le tribunal de commerce de Romans a donné son feu vert en juin 2023, à une offre de reprise du journal [Le Crestois](#) par plusieurs de ses journalistes et salarié.es constitué.es en SCOP (société coopérative et participative). L'équipe du journal a souhaité que le Fonds pour une presse libre participe à la constitution du capital de démarrage de la nouvelle société éditrice de cet hebdomadaire d'informations locales dans la ville de Crest et sa vallée (centre de la Drôme). Depuis sa création, c'est la première fois que [le FPL prend une participation au capital d'un journal](#).

Après examen du dossier, le FPL a décidé d'appuyer ce projet de journalisme indépendant en prenant une première participation de 5.000 euros qui sera portée dans les mois à venir à 10.000 euros. Si elle pèse, à la fin 2023, 50% du capital de la Scop, cette participation doit, courant 2024, être fortement diluée avec l'arrivée de nouveaux sociétaires, le FPL ne souhaitant détenir que des participations très minoritaires dans des entreprises de presse indépendantes. La décision du FPL a été prise au vu de l'histoire de ce journal, de son rôle social indispensable dans la vallée de Crest et du projet de relance et de développement élaboré par l'équipe.

IV. L'IMPACT DU SOUTIEN DU FPL SUR LES MÉDIAS LAURÉATS EN 2022

A l'issue de l'instruction des quarante-quatre candidatures et des auditions menées par les experts du conseil stratégique, le Fonds avait retenu les projets de neuf médias indépendants : [Le Courrier des Balkans](#), [Inf'OGM](#), [L'Empaillé](#), [La Déferlante](#), [Mediacités](#), [Reflets.info](#), [Splann!](#), [StreetPress](#) et [Transrural Initiatives](#). Le troisième appel à projets était doté de 165.069 €.

A. LE COURRIER DES BALKANS : AUGMENTER SON INDÉPENDANCE FINANCIÈRE



[Le Courrier des Balkans](#), le portail francophone des Balkans, a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 34 934 € sous la forme d'une avance remboursable pour réaliser le projet « Plus d'abonné.e.s, plus d'autonomie financière, de meilleurs contenus ». Son projet consistait à augmenter l'indépendance financière du journal en développant et en améliorant les actions suivantes : des solutions techniques externes pour la gestion des abonné.e.s, la communication avec les lecteur.rice.s, la modernisation de la lettre d'information et le renforcement de la sécurité des paiements.

Au printemps 2023, le Courrier des Balkans a procédé à la refonte de son système de paiement et de sa boutique en ligne. Longtemps repoussé, ce chantier a pu avoir lieu grâce au soutien du Fonds pour une presse libre, dont l'avance a servi de tremplin. L'objectif était double : sécuriser et simplifier les paiements pour favoriser les abonnements et les achats sur notre librairie en ligne. Il s'agit aussi d'une première étape en vue de la refonte globale du site du Courrier des Balkans prévue dans les mois à venir.

En effet, l'équipe a pu anticiper le basculement du système de paiement vers Stripe et donc préparer le transfert de la base abonné.es, qui s'effectue progressivement depuis. Cette nouvelle boutique a aussi permis d'automatiser le processus de relance à échéance et a simplifié la gestion du back office, désormais beaucoup plus souple. Autant d'avantages pour gagner un temps précieux dans la gestion quotidienne de la vie du journal.

B. INF'OGM : RÉALISER UNE ENQUÊTE SUR LES OGM DANS L'ALIMENTATION



Le FPL a également accordé une aide financière de 12 000 €, au média [Inf'OGM](#). Cette subvention du Fonds avait vocation à soutenir la réalisation d'une enquête sur l'utilisation d'additifs ou d'auxiliaires technologiques issus d'OGM dans l'alimentation.

Le financement du Fonds pour une Presse Libre a permis de financer le temps de travail de deux journalistes pour cette enquête. Les résultats ont été publiés dans une série d'articles sur le site internet d'Inf'OGM à l'automne 2023 :

- [Micro-organismes et industrie : un marché très, très concentré](#) - Décembre 2023
- [Des micro-organismes OGM bientôt disséminés dans l'environnement ?](#) - Décembre 2023
- [UE : des vitamines et additifs produits par des OGM](#) - Octobre 2023
- [OGM : la transparence édulcorée](#) - Octobre 2023
- [Des enzymes issues d'OGM utilisées dans l'alimentation](#) - Octobre 2023
- [Micro-organismes OGM : des usines de production bien discrètes](#) - Juillet 2023
- [Les micro-organismes génétiquement modifiés, part sombre du dossier OGM](#) - Juillet 2023

Le soutien du Fonds a également contribué à dédier du temps de travail d'une personne chargée de communication et d'un webmaster pour la refonte du site internet. A la suite d'une évaluation des besoins et la rédaction d'un cahier des charges en relation avec un prestataire spécialisé (Moduloo), Il a été décidé, pour des raisons techniques, de refondre la totalité du site en le transférant du système SPIP à un système Wordpress, afin notamment d'internaliser la boutique en ligne. La refonte globale du site internet est actuellement en cours.

C. L'EMPAILLÉ : DYNAMISER ET CRÉER SON RÉSEAU D'AUTO-DIFFUSION

Un soutien de 15 000 €, sous la forme d'une subvention, a été attribué au média [L'empaillé](#) pour l'aider à construire et développer son réseau d'auto-diffusion.



Fin 2023, l'Empaillé est parvenu à diffuser le journal dans près de 400 lieux, alors qu'en 2021 on ne comptait que 150 lieux de dépôts. Grâce à ses ventes et à l'aide du FPL, l'empaillé est parvenu à financer quatre postes salariés : deux journalistes (avec obtention de la carte de presse), une maquettiste-photographe et un chargé de diffusion. Autant dire que la professionnalisation du journal est chose acquise aujourd'hui, tout en maintenant un modèle hybride, avec de nombreux bénévoles qui contribuent à la fabrication de chaque numéro.

Un nouveau logiciel d'administration du réseau sur-mesure permettant de préparer les livraisons sans passer par une société de routage et l'équipement de 150 lieux de présentoirs permettent également de diminuer les coûts de livraison. Ils participent grandement à de substantielles économies. L'empaillé souhaite dynamiser son réseau d'auto-diffusion et vise désormais 700 lieux de dépôts à l'horizon de la rentrée 2025.

D. LA DÉFERLANTE : PLACER LES LECTRICES AU CŒUR DE LA REVUE

LA DÉFERLANTE LA REVUE DES RÉVOLUTIONS FÉMINISTES

[La Déferlante](#) a bénéficié du soutien du FPL, à hauteur de 15 000 €, pour réaliser son projet d'améliorer la relation au lectorat en

développant un outil sur mesure pour la revue. L'équipe entend inventer un modèle qui offre une place centrale à ses lectrices pour enrichir le contenu de la revue, en faire un média et un outil participatifs, fédérer et fidéliser son lectorat.

La subvention accordée par le FPL a permis à La Déferlante de passer un cap et de monter en puissance en se professionnalisant. Les indicateurs sont en forte hausse et les objectifs ont été dépassés :

- Renforcer l'équipe avec des compétences sur le marketing digital et la communication : recrutement d'une directrice du marketing et du développement, une responsable communication et une chargée du marketing digital

-
- S'équiper d'un outil puissant de pilotage e temps réel permettant : l'analyse de données (segmentation des commandes, client.es, produits et configuration personnalisés des rapports) ; suivi en temps réel sur le chiffre d'affaires net ; ...
 - Aller à la rencontre de nos lecteur.rices : organisation d'un gros évènement tous les deux mois autour du thème de la revue et/ou du nouveau livre ; des conférences, débats, rencontres dans des festivals ou évènements féministes ; ...
 - Améliorer le service client : la mise ne place de rapports hebdomadaires des cas client.es problématiques, amélioration des temps de traitements des demandes. Le résultat : moins de 70% de contacts client.es insatisfait.es en 2023 alors que le nombre d'abonné.es a quasiment doublé ; 7 jours maximum pour traiter les demandes client.es

En 2023, La Déferlante a connu une forte acquisition d'abonné.es tout en maintenant ses ventes en librairie. Fin 2023, La Déferlante a ouvert son capital via la plateforme LITA.co à plus de 1 000 lectrices, confirmant la forte volonté de l'équipe de placer les lectrices au cœur de la revue.

E. MEDIACITÉS : DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'INFORMATION AVEC « BIBLIOCITÉS »



[Mediacités](#) a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 30 000 €, sous la forme d'une avance remboursable, pour son projet visant à démocratiser l'accès à l'information locale indépendante dans les bibliothèques et les établissements d'enseignement supérieur, dans les métropoles de Lille, Lyon, Nantes et Toulouse. Le projet vise à développer une connexion aux principaux portails documentaires utilisés par ces institutions et en déployant plusieurs actions d'éducation aux médias et à l'information dans ces établissements.

L'avance remboursable du FPL devait initialement permettre d'investir dans un recrutement d'un profil technique et d'opérer les développements informatiques indispensables pour offrir des solutions sur mesure, chaque client disposant d'un système de connexion différent. Devant les difficultés techniques rencontrées et le coût du recrutement d'un informaticien, plutôt que de se doter en propre de ces compétences, Mediacités a choisi de signer, en juin 2023, un partenariat technique et commercial avec un éditeur tiers. Depuis cette date, Brief.me se charge de la mise à disposition des contenus de Mediacités auprès des bibliothèques municipales ou universitaires en échange d'une commission sur les connexions réalisées.

Cette solution, plus adaptée à une entreprise de petite taille comme Mediacités, permet de développer la présence de leurs enquêtes auprès du public abonnés aux bibliothèques, ainsi que prévu. Le nombre de clients bibliothèques en France est ainsi passé de 17 à 28 en l'espace de neuf mois. Et le chiffre d'affaires prévisionnel 2024 devrait croître de 45 % par comparaison à l'année 2023 sur ce segment de marché.

F. REFLETS.INFO : DÉVELOPPER UN PÔLE OSINT/DATA POUR SES ENQUÊTES

Le FPL a accordé une subvention de 10 000 € à [Reflets.info](https://reflets.info) pour le soutenir dans son projet avec l'objectif de créer des passerelles techniques entre des outils et les rendre facilement accessibles aux journalistes selon trois axes : remise à plat de l'architecture de la plateforme existante ; création d'un module d'exploration de « Datashare » pour le produit « Maltego » ; création d'un module d'exploration « Facebook » pour Maltego.



De manière générale, au vu des tensions sur le budget, il a été choisi de donner la priorité aux dépenses liées à des enquêtes au caractère technique permettant d'améliorer les outils actuels tout en les mettant à l'épreuve en conditions réelles. A travers son soutien, le FPL a participé aux premières améliorations sur l'outil et à une remise à plat des différents besoins, limitations et solutions. Le constat des possibilités ouvertes par la plateforme a incité l'équipe de Reflets.info à voir plus loin, avec l'entrée d'autres médias partenaires sur le projet et la recherche de nouvelles pistes de financements qui permettrait de proposer un service aux autres médias indépendants.

L'équipe envisage également de diffuser sous forme de logiciel libre une partie de ses développements afin que d'autres médias indépendants puissent s'en saisir. Le travail sur les outils du pôle OSINT, avec le soutien du FPL a permis l'investigation sur des enquêtes à fortes composantes techniques et la production d'articles, avec notamment l'affaire des DrahiLeaks et la série d'article sur Font Del Rey.

G. SPLANN ! : SOUTENIR SES ENQUÊTES - SAISON 2



[Splann !](https://splann.org) a obtenu le soutien du FPL à hauteur de 15 000 € sous la forme d'une subvention pour la réalisation de sa saison 2, quatre nouvelles enquêtes en matière d'environnement, d'alimentation ou de démocratie locale, des sujets d'intérêt public en Bretagne.

Le soutien financier du Fonds a permis à Splann ! de salarier les journalistes professionnels qui enquêtent sur le terrain en binôme et les deux journalistes permanentes qui coordonnent les enquêtes ; traduire les enquêtes pour les diffuser en français et en breton ; payer des honoraires d'avocat pour évaluer les risques juridiques auxquels s'expose l'équipe de Splann ! en publiant des contenus sensibles ; améliorer sa communication, sa relation aux donateurs, sa sécurité informatique et assurer ses déplacements pour rencontrer le public.

La production et la diffusion de ces enquêtes participent de la notoriété et de la visibilité de Splann ! Entre 2022 et 2023, le montant des dons a presque doublé, pour passer de 49 940 € à près de 100 000 € en 2023. Splann ! a également diversifié et élargi son réseau de médias partenaires qui reprennent ses enquêtes.

H. STREETPRESS : ASSURER SON INDÉPENDANCE ÉDITORIALE

[StreetPress](#) a bénéficié d'une avance remboursable du FPL d'un montant de 28 085 € pour développer son projet « Membership - StreetPress - Phase 2 ». Son objectif est d'assurer l'indépendance éditoriale du média en développant le membership grâce à l'installation d'outils permettant de doubler les revenus issus des dons des lecteurs.



Avec l'avance remboursable du Fonds, Street Press a pu réaliser les actions suivantes au cours de l'année 2023 : Création de ponts techniques entre J'aime l'info Donorbox - J'aime l'info Okpal - StreetPress.com – Brevo ; intégration d'outils en front end ; créations de parcours et tunnels d'onboarding ; création d'automations au sein de Brevo ; tri et remodelage total des bases de données ; formation des équipes de StreetPress à ces outils.

L'impact du soutien du Fonds se mesure via le montant des dons récoltés auprès des lecteurs entre 2021 et 2023. Ainsi en 2021, 138.000€ de dons avaient été collectés. En 2023, 305.000€ de dons ont été reçus, avec près de 6500 donateurs. Parmi les dons collectés en 2023, la part issue des emailings et des outils développés grâce à l'aide du Fonds est de 40%.

I. TRANSRURAL INITIATIVES : « LE RURAL, LIEU DE RELÉGATION OU DE REFUGE »



[Transrural Initiatives](#) a obtenu le soutien du FPL sous la forme d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour la réalisation d'un dossier « Le rural, lieu de relégation ou de refuge » et l'organisation d'une journée de réflexion sur ce sujet. Le projet a consisté à réaliser un dossier d'analyses, enquêtes, interviews, reportages, amenant à questionner les représentations du rural et ses conséquences politiques et en donnant la parole aux habitants de ces territoires, cherchant à montrer les mécanismes qui participent à l'exclusion de ces personnes et les initiatives et collectifs qui défendent leurs droits.

La somme allouée par le FPL a été entièrement utilisée conformément au projet présenté et a essentiellement couvert les frais de salaire des journalistes impliqués pour la production de l'enquête. La journée de réflexion organisée en octobre 2022 a réuni plusieurs dizaines de personnes qui ont grandement participé à la conception et l'écriture de la revue.

Transrural Initiatives a vu ses ventes augmenter grâce à la qualité du dossier, les retours positifs des lecteurs et aux actions de communication sur le dossier. Ce dossier a été diffusé à près de 1 000 exemplaires (750 habituellement). En revanche, la revue a rencontré des difficultés auprès d'autres médias autour de ce projet par manque de temps et d'intérêt.

V. LISTE DES PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU FPL

Le Fonds a accordé en 2023 des aides financières à hauteur de 200.00 € à dix médias indépendants : Afrique XXI, Au Poste, Climax, CQFD, Guyaweb, Le Postillon, Le Poulpe, Marsactu, Rue89 Bordeaux-Rue89 Lyon et Rue89 Strasbourg, Terrestres.

Des avances remboursables d'un montant total de 85.000 €, ont été accordées à Marsactu et Rue89 Bordeaux-Rue89 Lyon et Rue89 Strasbourg. Des subventions à hauteur de 115.000 € ont été versées à Afrique XXI, Au Poste, Climax, CQFD, Guyaweb, Le Postillon, Le Poulpe et Terrestres.

Le FPL a pris une participation minoritaire au capital du journal Le Crestois à hauteur de 10.000€, en vertu de l'article 2 des statuts du FPL. Le Fonds peut en effet choisir de prendre des participations minoritaires dans des entreprises de presse indépendantes, contrôlées par leurs équipes rédactionnelles et financées avec le soutien de leur public. Il est précisé que « *Le Fonds ne s'immisce en aucun cas dans la gestion des entreprises concernées* ».

A. AFRIQUE XXI

Adresse siège social : chez EMI – 11 rue des Prairies – 75 020 PARIS

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : développer l'audience et les interactions afin de créer une communauté de lecteur.rices d'Afrique XXI

Porteur du projet : Monsieur Rémi CARAYOL

B. AU POSTE

Adresse siège social : Grand garage - Chez Plateau urbain - 13 rue Santeuil, 75231 Paris Cedex 05

Forme juridique : SASU

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : développement d'un outil de diffusion live via Peertube (hors GAFAM)

Porteur du projet : Monsieur David DUFRESNE

C. CLIMAX :

Adresse siège social : 8 rue Paul Fort - 75014 Paris

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 14 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : lancer une cellule de reportage au sein du média

Porteuse du projet : Madame Millie SERVANT

D. CQFD

Adresse siège social : BP 70054, 13192 Marseille cedex 20

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 12 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : développer de nouveaux points de contacts du média avec ses publics grâce à une nouvelle stratégie de communication, de renforcement et de diffusion.

Porteur du projet : Monsieur Jonas SCHNYDER

E. GUYAWEB

Adresse siège social : 25 rue Euloge Jean Elie – 97 354 Remire Mont Joly

Forme juridique : SARL

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : refonte de la page abonnements du site internet Porteur du projet : Monsieur Jonas SCHNYDER

Porteuse du projet : Madame Katia LEÏ-SAM

F. LE CRESTOIS

Adresse siège social : 25 rue Euloge Jean Elie – 97 354 Remire Mont Joly

Forme juridique : SCOP

Montant du soutien du FPL : 10 000 € (prise de participation minoritaire au capital du journal)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : participer à la relance du journal grâce à une prise de participation minoritaire

Porteuse du projet : Madame Laure-Meriem ROUVIER

G. LE POSTILLON

Adresse siège social : 42 avenue Jean Jaurès - 38600 Fontaine

Forme juridique : association loi 1901

Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : développement de nouveaux points de diffusion à Grenoble et ses alentours et prospecter de nouveaux publics

Porteur du projet : Monsieur Vincent PEYRET

H. LE POULPE

Adresse du siège social : 72 rue Lessard, 76100 ROUEN

Forme juridique : SAS

Montant du soutien du FPL : 14 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : produire plus d'enquêtes (commandées à des journalistes d'expérience ou proposées par eux) et créer une rubrique « Environnement ».

Porteur du projet : Monsieur Gilles TRIOLIER, président et directeur général de Le Poulpe

I. MARSACTU

Adresse du siège social : 9, rue Euthymènes, 13001 MARSEILLE

Forme juridique : SAS

Montant du soutien du FPL : 45 000 € (avance remboursable)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : refonte globale du site internet du média

Porteur du projet : Monsieur Julien VINZENT, représentant légal

J. LES RUE89 LOCAUX

Adresse du siège social : 1 rue Louis Apffel, 67 000 STRASBOURG

Forme juridique : SARL

Montant du soutien du FPL : 40 000 € (avance remboursable)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : projet commun de Rue89 Bordeaux, Rue89 Lyon et Rue89 Strasbourg de refonte complète des outils éditoriaux et marketing en améliorant la structuration de bases de données, ajouter de nouvelles fonctions et services, de design numérique pour mieux fidéliser les abonnés

Porteur du projet : Monsieur Pierre FRANCE, représentant légal de Rue89 Strasbourg

K. TERRESTRES

Adresse du siège social : 11 rue Hoche - 93 100 MONTREUIL

Forme juridique : association loi 1901

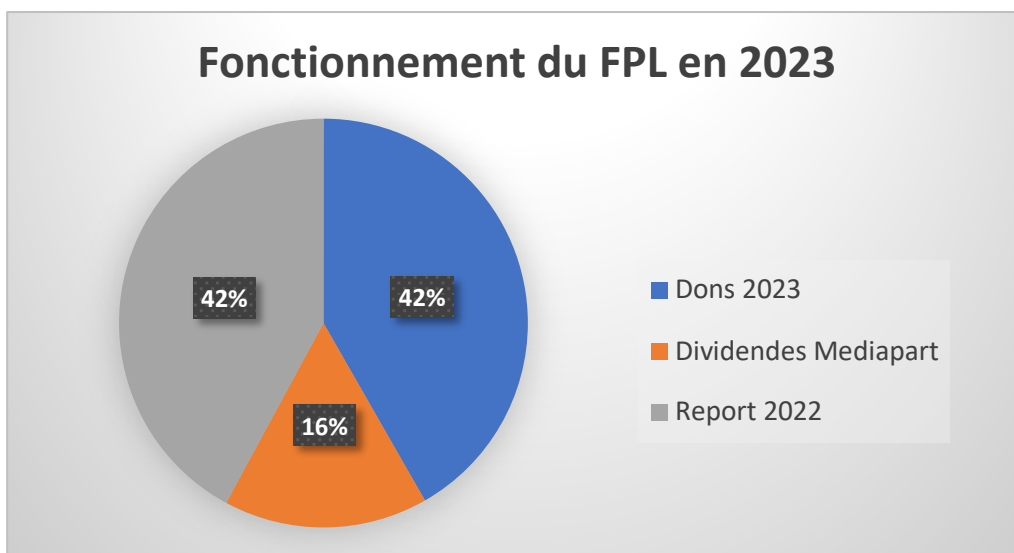
Montant du soutien du FPL : 15 000 € (subvention)

Description des œuvres et missions d'intérêt général financées par le FPL : développer trois grandes enquêtes touchant à la fois aux luttes et aux enjeux théoriques de l'écologie, la production de deux contenus audio pour chaque enquête.

Porteur du projet : Monsieur Antoine CHOPOT

VI. LE FPL EN CHIFFRES

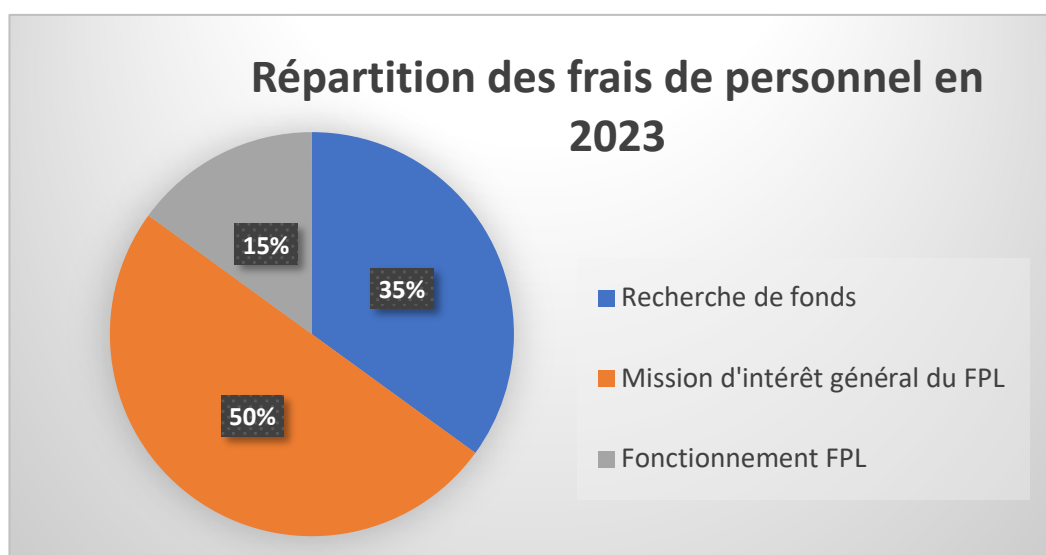
Le seuil de 153 000 € de dons reçus a de nouveau été franchi en 2023. Le Fonds est donc soumis à l'obligation d'inclure dans ses comptes annuels : un compte de résultat par origine et destination, un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et des précisions dans l'Annexe quant à leur élaboration.



Au cours de l'année 2023, le fonctionnement du Fonds a été assuré par :

- Le montant des **dons** provenant des campagnes d'appel à la générosité du public qui s'élève à 260 861 €
- Le montant des **dividendes** (101 025 €) versés par la Société pour la Protection de l'Indépendance de Mediapart (SPIM) dont le FPL détient la totalité des parts sauf une
- Les **réserves** liées à la générosité du public en début d'exercice d'un montant de 263 240 €

Les frais de fonctionnement se limitent aux frais de personnel et aux frais administratifs qu'implique la gestion d'un fonds de dotation. Le Fonds ne dispose pas de locaux.



Les frais de personnel correspondent au salaire de l'unique salariée permanente et aux cotisations sociales qui y sont associées.

Au titre de l'exercice 2023, ces frais sont affectés selon l'estimation du temps consacré aux missions du FPL (50%), à son fonctionnement (15%) et à la recherche de fonds (35%).

En 2023, 101 025 € de dividendes ont été versés au FPL. Cette aide permet de couvrir **l'intégralité des frais de fonctionnement du FPL**, qui s'élèvent à environ 100.000 € par an.

Ces frais se composent du salaire et cotisations sociales de la directrice exécutive du Fonds, unique salariée de notre structure. A cela s'ajoutent les coûts de fonctionnement très réduits et de développement du site internet.

Les **dons collectés** par le Fonds sont ainsi **destinés exclusivement à la mission d'intérêt général** du Fonds, la défense du pluralisme de la presse et l'indépendance de l'information, et plus précisément au soutien aux médias indépendants. Aucun frais d'appel à la générosité du public n'est prélevé sur le montant des dons collectés en 2023.

Les dons collectés auprès du public ont ainsi été employés pour réaliser les missions sociales du Fonds, à savoir :

- Les actions réalisées par le FPL dont le montant s'élève à 39.489 euros et correspondent à la préparation des appels à projets, le processus de sélection des candidats, le suivi des projets soutenus ou encore les interventions du Fonds dans le débat public
- Les aides financières versées aux médias indépendants lauréats du quatrième appel à projets, pour un montant de 115.000 € sous forme de subventions directes et de 85.000 € sous forme d'avances remboursables à partir de la troisième année

Au 31 décembre 2023, le FPL dégage un résultat de **100 753 euros**.

VII. LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES

Conformément aux principes énoncés dans sa Charte éthique, le FPL s'engage à la plus grande rigueur dans la mise en œuvre d'une gestion financière transparente.

Entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023, le montant total des dons perçus par le Fonds s'élève à **260 861 euros**. Les dons dont a bénéficié le FPL pour accomplir sa mission d'intérêt général proviennent **principalement de particuliers** (personnes physiques). Le Fonds a reçu près de 4 200 dons. Une association, quinze entreprises, deux écoles en communication et journalisme, le Syndicat de la magistrature, la fondation Heinrich-Boëll-Stiftung et la fondation We Change ont également soutenu le FPL.

Les membres du Fonds souhaitent communiquer autant que possible sur les dons reçus pour soutenir ses actions. Ce **principe de transparence** vise à démontrer la **pleine indépendance d'action** du FPL et l'**absence de conflit d'intérêts**. Il a ainsi été décidé de rendre publics

l'identité des personnes ayant effectué en 2023 des dons égaux ou supérieurs à 5.000 euros ainsi que les montants exacts de ces dons :

- Monsieur Pierre MULLIEZ : 5.000 euros
- Fondation WE CHANGE : 10.000 euros
- Monsieur Edwy PLENEL : 15.000 euros
- Monsieur François BONNET : 8.000 euros

Les dons récurrents ont sensiblement augmenté en 2023. Deux-cent-vingt-sept donateur.rices ont contribué chaque mois aux actions du FPL. Le montant total de ces dons s'élève à **31.529,95 €** (entre 1 et 50 €) ce qui représente **12,08 % du montant total des dons** perçus par le Fonds durant l'année 2023.

Consulter nos deux textes de référence pour l'année 2023 :

- [Le rapport de l'expert-comptable](#)
- [Le rapport du Commissaire aux Comptes](#)

Paris, le 25 avril 2024

François BONNET
Président du FPL

